



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAAF - Grand Est - Service Régional de l'Alimentation (SRAI)

Rhino-trachéite infectieuse des bovins (IBR) : définition des « troupeaux à risques » - exclusions – version finale

1



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAAF - Grand Est - Service Régional de l'Alimentation (SRAI)

IBR « troupeaux à risques » – version finale

Suite du sujet IBR de novembre 2023 : définition des « troupeaux à risques » ne pouvant bénéficier d'allègement de prophylaxie et exclusions

Propositions de la FRGDS :

1. *Troupeau en lien épidémiologique avec un troupeau en assainissement : ne prendre en compte que les troupeaux nouvellement infectés ou avec circulation connue depuis 2 ans.*
2. *Troupeau associé à un atelier dérogatoire : Exclusion des troupeaux dont les facteurs de risque entre les 2 ateliers sont estimés négligeable :*
 - atelier veaux de boucherie ou
 - atelier d'engraissement en ASDA jaune sur un autre site distant de plusieurs kilomètres sans échange du matériel élevage (télescopique -pailleuse -mélangeuse, etc.), sans échange du matériel de soin (seringue, licol, mouchette, etc.) et sans pâture proche du ou des bâtiments dérogatoires.
3. *Troupeau associé à un centre de rassemblement*
4. *Troupeau à fort taux de rotation > à 40 %.*
 - exclusion des troupeaux à fort taux de rotation n'ayant que des sorties boucherie à condition d'avoir des CI (contrôles à l'introduction physiques) valides.
 - exclusion des troupeaux mettant en pension (sans mélange de bovins ou avec CI physique)
 - exclusion des regroupements de troupeaux (indemnes)

11 AVRIL 2024

CROPSAV - METZ

2

IBR « troupeaux à risques » – version finale

1. Troupeau en lien épidémiologique avec un troupeau en assainissement : ne prendre en compte que les troupeaux nouvellement infectés ou avec circulation connue depuis 2 ans.

AJOUT

Pour définir et évaluer les liens épidémiologiques d'un troupeau, des échanges ont lieu entre le GDS, le vétérinaire sanitaire de l'élevage et la DDecPP qui travaillent conjointement.

IBR « troupeaux à risques » – version finale

2. Troupeau associé à un atelier dérogatoire : ... / ...

- atelier d'engraissement en ASDA jaune sur un autre site **distant de plusieurs kilomètres** sans échange du matériel élevage (télescopique -pailleuse -mélangeuse, etc.), sans échange du matériel de soin (seringue, licol, mouchette, etc.) et sans pâture proche des bâtiments dérogatoires.

Retrait de la notion de distance.

+ AJOUT

L'application des mesures des **bonnes pratiques de biosécurité** en élevage bovin est vérifié lors de la visite annuelle de maintien de la dérogation aux prophylaxies.

IBR « troupeaux à risques » – version finale

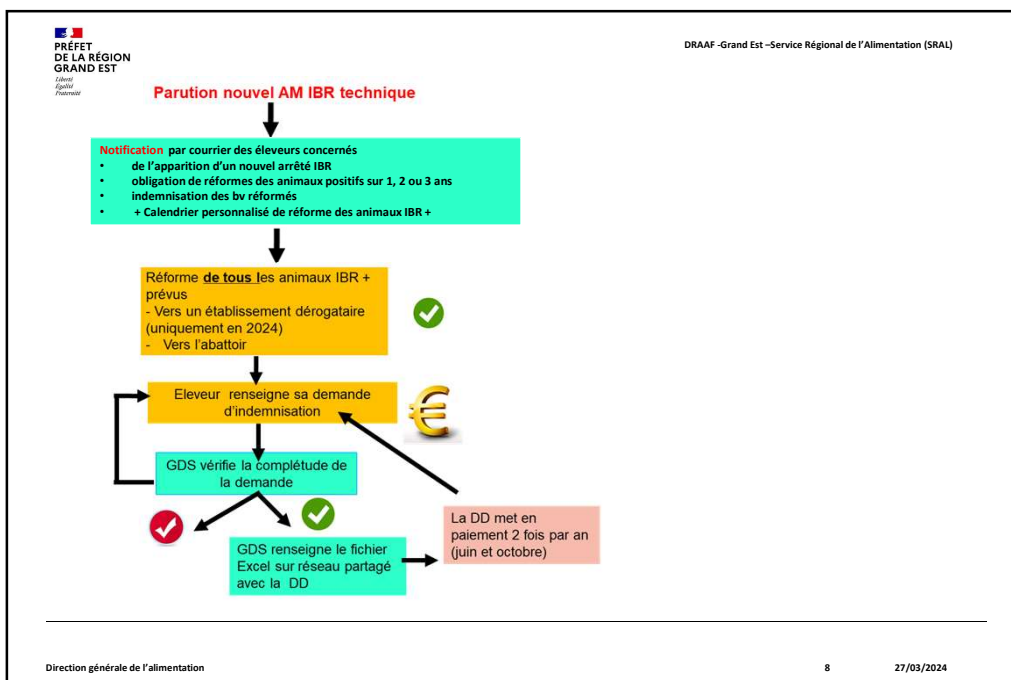
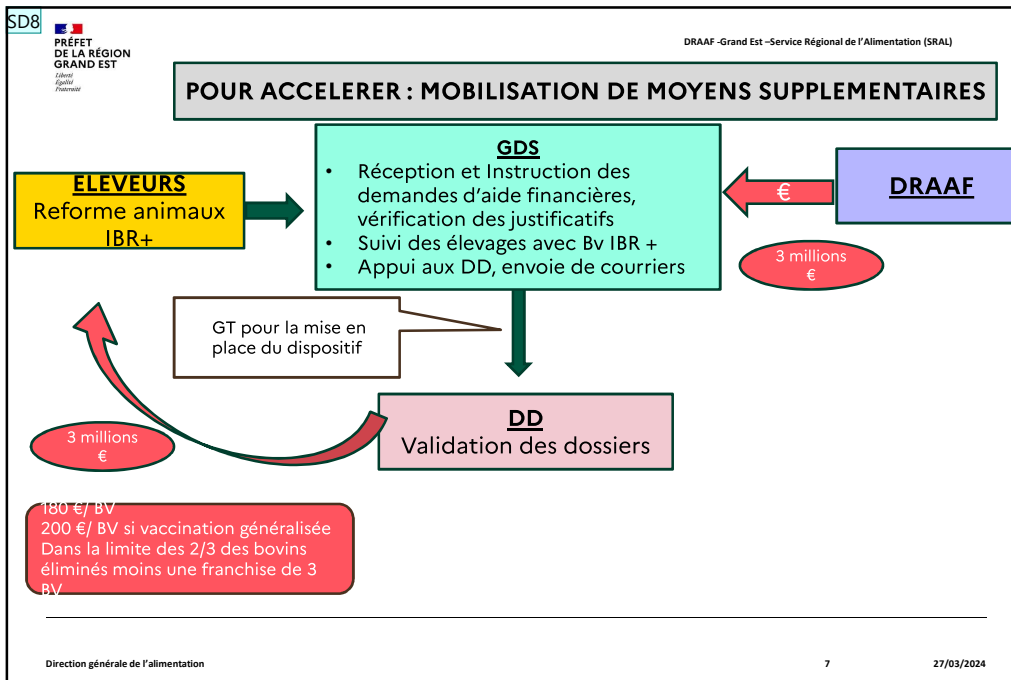
>> Dans tous les cas, les principes à retenir sont la mise en œuvre des **mesures de biosécurité** et la vérification de l'absence de contact possible direct ou indirect avec des animaux de statuts sanitaires inférieurs.

IBR - Programme d'éradication – Point de situation

< 0,2 % troupeaux non indemnes (300)
< 0,1 % bovins non indemnes (17 000)

Accélération programme éradication IBR





Diapositive 7

SD8 Sophia DENORRE; 06/02/2024

Actions en cours

- **DGAL**
 - ✓ arrêté IBR technique
 - ✓ arrêté IBR financier
 - ✓ Rédaction d'une IT
- **DRAAF**
 - ✓ Avenant à la convention de délégation entre SRAL et OVS
- **DD**
 - ✓ Mise en paiement des dossiers d'indemnisation des éleveurs après instruction des GDS
 - ✓ Contribution à la rédaction de l'IT

} Parution fin Avril

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Des questions ?